

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 30 juillet 2020

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 23/07/2020

*L'an deux mille vingt et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE*

Présents : 9

**Présents :** Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Béatrice GAMBUS

### Objet: Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs - DE\_2020\_40

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 30 juillet 2020 à 18 heures

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale DCL-BELPAG 11-2020-059

**Vu** l'arrêté préfectoral DLC-BELPAG 11-2020-069 du 24 juillet 2020

#### a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUSQUET Patrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, BAYLAC Matthieu. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : COMTE Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. COMTE Philippe 9 voix

PREFECTURE DE L'AUDE  
Date de réception de l'AR: 04/08/2020  
011-211100102-20200730-DE\_2020\_40-DE

- M. ou Mme ... voix

M. COMTE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

*b) Élection des délégués suppléants*

Les candidatures enregistrées :

BOUSQUET Patrice

GAMBUS Béatrice

SALVAT Christophe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. BOUSQUET Patrice 9 voix, Mme GAMBUS Béatrice 9 voix et M. SALVAT Christophe 9 voix

- M. ou Mme ... voix

M. BOUSQUET Patrice, Mme GAMBUS Béatrice et M. SALVAT Christophe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_